RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE
MERNEL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501752-20260320-2016_013-DE

Date de convocation 16/03/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, convoqué par Monsieur Jean-Yves INIZAN, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Madame Jacqueline BRIZOUX, doyenne d'âge du conseil municipal.

Assistaient à la séance : Mme Florence RIGAUD, M Alain CORVOISIER, M Pierrick PIEL, Mme Noëlla GABILLARD, M Thomas ALLAIN, Mme Anne BRAUD, M Olivier LUBOWIECKI, Mme Virginie BERTHELET, M Jean-Paul RIAUD, Mme Nadège BEZIER, M Stéphane BRIAND, Mme Nelly MICHEL, M Mathieu SIMON et Mme Jacqueline BRIZOUX.

Excusée : Mme Maëlle LITWINSKI
Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline BRIZOUX

Délibération 2026/013

Objet – ELECTION DU MAIRE.

Présidence de l'assemblée

Madame Jacqueline BRIZOUX, plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du C.G.C.T.). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T., le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M Olivier LUBOWIECKI et Mme Virginie BERTHELET.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à son tour a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le conseiller municipal a déposé lui-même cette enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code

électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501752-20260320-2016_013-DE

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quatorze
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... quatorze
e. Majorité absolue..... huit

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIGAUD Florence	14	quatorze

Proclamation de l'élection du maire

Mme Florence RIGAUD a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,

La Maire,
Florence RIGAUD.

MAIRIE DE MERNEL
Ille-et-Vilaine